

Les inscriptions de la madrasa al-Ašrafiyya de Ta'izz (Yémen) :
portées politiques et idéologiques
Said M'hamed Abdelhamid
Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (FSHST).

Introduction :

Taèz, ⁽¹⁾ la capitale des Rasoulides ⁽²⁾, fut dotée durant le règne de cette célèbre famille sur le Yémen de vingt-six madrasas dont onze fondées par des sultans et sept par des princesses de la famille régnante ⁽³⁾. La madrasa al-Ashrafiya, du nom de son fondateur al-Ashraf Ismaïl (778-803/1376-1400) ⁽⁴⁾, est l'une des rares et des plus prestigieux monuments légués par l'époque rasoulide ⁽⁵⁾. Elle est aussi l'unique ouvrage de son genre à Taèz attribué à ce sultan ⁽⁶⁾ qui ordonna, une dizaine d'années avant sa fondation, de restaurer une mosquée dans sa capitale, ainsi que de nombreuses mosquées et madrasas dans la ville de Zabid ⁽⁷⁾. Il ordonna aussi, la fondation du complexe mosquée-madrasa-khanqah d'al-Mimlah près de Zabid ⁽⁸⁾.

Les travaux de construction de cette madrasa, furent entrepris durant la guerre contre l'Imam zaydite Hasanide qui fit des incursions contre le pays rasoulide ⁽⁹⁾. Al-Ashraf Ismaïl voulait sans doute par ce geste de mécène s'attirer les faveurs des fauqih, des soufis yéménites ainsi que celles de ses sujets afin de les rallier contre son redoutable ennemi.

Par la construction d'al-Ashrafiya, ce sultan voulait aussi poursuivre la stratégie de ses aïeux, qui ordonnèrent la construction de pareils établissements pour consolider le système d'enseignement et de propagande visant la formation d'une élite de lettrés dépendants moralement et matériellement de la famille régnante ⁽¹⁰⁾. Al-Ashraf cherchait aussi, d'une part à exhiber sa richesse, sa largesse et sa piété, rehaussant ainsi son image de marque de son vivant et d'autre part à édifier une mémoire glorieuse. ⁽¹¹⁾ Il voulait enfin préparer un lieu de sépulture sacré et inviolable. ⁽¹²⁾

En outre les mêmes soucis de légitimité et de grandeur sont révélés aussi et surtout par la somptuosité du monument, l'ampleur de sa décoration et la nature des inscriptions qui ornent et illuminent les murs de l'établissement et ses coupes. Ces inscriptions feront l'objet de la présente étude épigraphique qui propose une analyse de leur portée politique et idéologique.

Toutefois il faut noter que notre travail n'est pas fondé sur un corpus achevé présentant la totalité des inscriptions de la madrasa al-Ashrafiya, puisque non seulement quelques inscriptions ont été publiées, mais que peu d'entre-elles ont fait l'objet d'étude. De plus nos visites à ce monument ont eu lieu avant et pendant sa restauration ⁽¹³⁾. C'est pourquoi une étude paléographique profonde n'est pas à l'ordre du jour, cependant, les inscriptions recueillies sont suffisamment significatives pour pouvoir déchiffrer le message épigraphique d'al-Ashrafiya ⁽¹⁴⁾.

Les textes que nous avons répertoriés peuvent être classés en trois catégories:

- Des inscriptions funéraires gravées sur les tombes des princes et des sultans rasoulides dont la plus importante et la plus riche en informations est celle qui orne la tombe du roi fondateur de la madrasa : le sultan al-Ashraf Ismaïl.
- Des inscriptions commémoratives gravées sur les linteaux des entrées de la madrasa ou dans d'autres lieux, comme celle qui se trouve dans la salle de prière et qui indique à la fois la date de construction et la titulature du sultan fondateur.
- Des Sourates ou des Versets du Coran, ainsi que des prières et des louanges adressées à Dieu ou à son Prophète et qui sont peints ou gravés sur les murs de la salle de prière et sur les parois de ses coupes. ⁽¹⁵⁾

Plus qu'un simple motif de décoration, les textes de ces inscriptions sont choisis soit pour louer les vertus et les bienfaits du fondateur et pour soigner

son image de marque ainsi que celle de sa famille, soit pour vanter ses mérites politiques et soutenir et maintenir sa légitimité. Cependant, certains textes coraniques sont choisis par hommage au Saint Coran ou pour les bienfaits qu'on lui attribue selon la tradition islamique.

En somme les textes répertoriés peuvent être ordonnés comme suit:

- Des textes à valeur commémoratives et informatives : Il s'agit d'inscriptions indiquant les dates du début et de la fin des travaux et citant la personne qui les a commandités ainsi que celle qui les a supervisés.

- Des textes coraniques (Versets ou Sourates) à valeur bénéfique, comme la Sourate (Al-Bourouj), «les Constellations», ou celle (d'Ar-Rahman) «Le Bienfaiteur » ou, encore, les (Ayat Al-Korsi), «Versets du Trône ».

- Des textes sacrés ou profanes à valeur propagandistes:

- Certains Versets du Coran, comme le Verset n° 26 de la Sourate (Al-Imran) « La Famille De Imran» qu'on considère comme l'un des piliers de la pensée fataliste et d'emblée, celui de la théorie du droit divin.

- Les Versets qui exhortent à l'aumône et qui renvoient implicitement à certaines qualités du sultan commanditaire (largesse et générosité)

- Les surnoms, les titres, les attributs et les épitaphes du sultan fondateur qui évoquent ses qualités personnelles, ses vertus, ou ses prétentions.

- Des prières et invocations qui expriment l'appartenance confessionnelle du sultan fondateur de la madrasa.

- **Les textes coraniques à valeur bénéfique dans la madrasa al- Ashrafiya de Taèz :**

Si tous les musulmans croient aux valeurs bénéfiques de l'ensemble du Saint Coran⁽¹⁶⁾, certains exégètes attribuent, quant à eux, des vertus exceptionnelles à certains Versets et Sourates, encourageant ainsi les fidèles à les réciter ou à les afficher pour exaucer des vœux ou surmonter des obstacles.

Pour ces mêmes raisons, ces textes sont ainsi largement utilisés dans le domaine de l'architecture monumentale, c'est le cas de ceux de la madrasa al-Ashrafiya de Taèz. Parmi les textes coraniques affichés dans cet établissement pour les bienfaits qu'on leur attribue, nous citons à titre d'exemples les Sourates et les Versets suivants : ⁽¹⁷⁾

Sourate [85] Al-Bourouj (Les Constellations) [85] : Cette Sourate est considérée comme l'une des « Sept Salvatrices » (As-Saba Al-mounjiyat) ⁽¹⁸⁾. La Tradition rapporte aussi que le Prophète (pbAsl) récitait à chaque prière de Icha (Soir) la Wa-s-sama dhati el bourouj (Al-Bourouj, «les Constellations» [85]) et Wa-s-sama wa-t-Tariq (At-Tariq « L'Astre nocturne » [86]) » ⁽¹⁹⁾.

Le Verset du Trône (Ayat Al-Korsi) ⁽²⁰⁾ : Al-Siouti rapporte, dans l'un de ses ouvrages quarante hadiths sur les mérites de ce Verset lui attribuant un pouvoir de protection et de bien être incontestable ⁽²¹⁾. Selon la Tradition, ce Verset, considéré comme « le meilleur Verset du Livre d'Allah » « renferme le Nom Suprême de Dieu par lequel Il exauce lorsqu'on l'invoque » et représente à lui seul « le quart du saint Coran ». D'après Obay b. Kaab, il « possède une langue et deux lèvres, qui sanctifient le Souverain au pied du Trône » ⁽²²⁾.

Sourate [110] Le Secours victorieux (An-Nasr)

D'après un hadith, jugé dhaïf par al-Faïrouzabadi: « celui qui récite cette Sourate reçoit le même mérite que ceux qui avaient participé à la prise de la Mecque aux côtés du Prophète ». Un autre hadith, de même valeur, promet à celui qui le récite d'échapper aux horreurs du Jour du Jugement ⁽²³⁾.

À côté de ses Sourates et Versets, affichés pour les vertus qu'ils contiennent, nous trouvons des textes coraniques choisis pour soigner l'image de marque du sultan fondateur de la madrasa et pour vanter ses mérites.

2- Des Versets choisis pour vanter implicitement les mérites du sultan.

Certains Versets peints à l'intérieur de la salle de prière appellent les fidèles à faire l'aumône et à dépenser leurs biens pour la cause de Dieu et leurs

promettent d'être grandement rétribués auprès de Lui. Dans ce cadre nous avons énuméré les cinq Versets suivants :

- **Sourate [2] : La Génisse (Al-Baqarah) Verset 271** ⁽²⁴⁾.

«Si vous donnez ouvertement vos aumônes, combien elles sont bonnes ! [Mais] si vous les cachez en les donnant aux besogneux c'est mieux pour vous et elles effacent pour vous [une partie] de vos mauvaises actions. Allah, de ce que vous faites, est bien informé. »

- **Sourate [2] : La Génisse (Al-Baqarah) Verset 267.** ⁽²⁵⁾

«Ô vous qui croyez! Faites dépense [en aumône] sur les choses excellentes que vous possédez et sur ce que Nous avons fait sortir de la terre ! Ne vous tournez point vers ce qui est vil, faisant de lui dépense. Vous ne vous trouvez en effet prendre ce qui est vil qu'autant que vous fermez les yeux sur lui. Sachez qu'Allah est suffisant à Soi-même et digne de louange ».

- **Sourate [2] : La Génisse (Al-Baqarah, Verset 280-281)** ⁽²⁶⁾

« Si [votre débiteur] est dans la gêne, [qu'] un sursis [intervienne] jusqu'à ce qu'il soit à l'aise ? [Toutefois], faire aumône [de cette dette] est mieux pour vous, si vous vous trouvez savoir. Soyez pieux [redoutant] un jour où vous serez ramenés à Allah, où chaque âme recevra juste prix de ce qu'elle se sera acquis où [les Hommes] ne seront points lésés ».

- **Sourate [3] : La famille De Imran (Al-Imran), Verset 134)** ⁽²⁷⁾

«Qui font dépense [en aumône] dans la félicité et l'infélicité [vers un jardin destiné à] ceux qui domptent leur colère et effacent les offenses des Hommes - Allah aime les Bienfaisants-».

Le choix des susdits Versets, répond sans aucun doute à un objectif propagandiste. En effet les textes choisis ne sont pas affichés seulement pour les valeurs bénéfiques qu'on leur attribue ou pour inviter étudiants et professeurs à dépenser pour la cause de Dieu, mais pour faire allusion à la générosité et à

la piété du sultan qui fait l'aumône et dépense en largesse.

Il faut tout d'abord rappeler que la fondation d'une madrasa dotée d'un revenu constant et durable pour subvenir à sa gestion, à son entretien et à la rémunération des bénéficiaires est considérée comme un waqf khayri lequel est estimé en Islam comme un geste d'aumône, «une sadaqa jariya» (charité durable) ⁽²⁸⁾.

À travers ces textes coraniques qui exhortent les fidèles à faire l'aumône, le sultan fondateur se donne l'image d'un bon croyant agissant en dévot, qui veut parfaire ses œuvres pieuses. Al-Ashraf voulait aussi afficher sa largesse et s'afficher aux yeux de ses sujets et surtout des bénéficiaires de l'établissement comme un sultan mécène qui protège et entretient les Oulémas, la science et les institutions religieuses et scolaires. Il remplissait ainsi l'une des conditions exigées pour l'exercice du pouvoir: le mérite ⁽²⁹⁾.

- Des Sourates et des Versets choisis pour légitimer le pouvoir sultanien :

Dans ce cadre, nous citons le Verset 26 de la Sourate [3] La famille De Imran (Al-Imran) et les Versets 69-72 de la Sourate [33] al-Ahzab, (Les Factions) inscrits sur les calottes des coupoles de la salle de prière.

Sur la base de la calotte de la coupole centrale, nous lisons le Verset suivant : (Dis : « Ô ! Dieu, Souverain de la Royauté !, Tu donnes la royauté à qui Tu veux et Tu arraches la royauté à qui Tu veux. Tu élève qui Tu veux et Tu abaisces qui Tu veux. En Ta main est le bonheur. Sur toute chose, Tu es omnipotent. ») ⁽³⁰⁾.

Ce Verset qui rappelle l'origine divine du pouvoir des dirigeants est ostensiblement affiché sur une autre base de la calotte dans la même salle ⁽³¹⁾.

Ce même Verset était largement invoqué au Yémen rasoulide, comme ailleurs dans le monde islamique par les poètes, les chroniqueurs et les auteurs des « Miroirs des princes » pour soutenir l'idée de l'origine divine du pouvoir royal. On peut le considérer comme la base de la consécration de «l'idéologie fataliste», véritable entreprise politique aliénante, imposée au nom de Dieu

depuis l'époque Omeyyade.

Sur la base d'une autre couple nous lisons aussi des Versets en relation allusive avec l'idéologie du pouvoir. Il s'agit des Versets 69-72 de la Sourate [33] al-Ahzab (Les Factions).

« Ô vous qui croyez !, soyez pieux envers Allah et tenez de droit propos ! [Allah] reformera (aslaha) vos actions et vous pardonnera vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Apôtre touche à un succès immense. Nous avons proposé la confiance aux cieux, à la terre et aux montagnes. Ils ont refusé de s'en charger et s'en sont effrayés, alors que l'Homme s'en est chargé, car il est injuste et ignorant de toute loi »⁽³²⁾.

Le Verset (71) de cette Sourate enjoint aux croyants l'allégeance à Dieu et à Son Prophète. Il ordonne implicitement aux fidèles l'obéissance aux rois qualifiés d'«héritiers des prophètes» selon l'expression employée par le sultan rasoulide al-Malik al-Afdhal (M. 778/1377), dans ses «Miroirs des princes»⁽³³⁾. Selon la même source, c'est grâce à cette qualité d'héritiers que les rois méritent aussi d'être «aimés et respectés de la même manière que les prophètes.

Un autre Verset est lui aussi toujours évoqué pour asseoir le pouvoir royal, il s'agit du Verset 59 de la sourate [4] An-Nisa (les Femmes), qui dit : «O vous qui croyez !, Obéissez à Allah, et obéissez à l'Apôtre et à ceux d'entre vous qui détenant l'autorité. Si vous vous disputez au sujet de quelque chose, renvoyez cela devant Allah et l'Apôtre, si vous vous trouvez croire en Allah et au Dernier Jour ! C'est préférable et meilleure comme interprétation.»⁽³⁴⁾.

En premier lieu ce Verset prescrit aux croyants l'obéissance à Dieu, en second lieu à son Prophète, en troisième lieu, il appelle les croyants à obéir «à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité» (ouli al-amr minkoum) et qui sont placés sur le même plan que Dieu et son Prophète.

Ces détenteurs de pouvoir sont considérés comme les successeurs du prophète et les substituts de Dieu, qui leur confie la charge de guider la



communauté des croyants. Il leur permet d'établir un Etat conformément aux ordres divins. Leur pouvoir s'inscrit donc dans le prolongement de celui du Dieu et du Prophète.

Les trois Versets susmentionnés sont souvent cités par les auteurs des «Miroirs des princes» pour justifier et rendre légitime le pouvoir des gouverneurs, quelque soit la façon par laquelle ils détiennent ce pouvoir.

Al-Afdhal qui considère le sultan comme «l'Ombre d'Allah sur terre»⁽³⁵⁾ déduit à partir du Verset 26 de la Sourate [3] (Al-Imran) que «Allah n'accorde la royauté qu'à des élus, à qui il donne la capacité de bien entretenir ses serviteurs»⁽³⁶⁾. Il conclut à partir du Verset 26 de la Sourate Des Femmes que le vrai fidèle doit obéir aux ordres des sultans et vénérer leurs personnes⁽³⁷⁾.

Les mêmes idées évoquées par les Versets précédents et développées par les traités politiques sont souvent invoquées dans la poésie panégyrique yéménite pour légitimer le pouvoir des sultans rasoulides.

Le poète Mohamed b. Himyar (mort en 1253) déclare à propos du sultan Nour al-Din Omar roi fondateur de la dynastie rasoulide (mort en 647/1249): « C'est Allah qui l'a sacré comme roi, Il ne lui confisquera jamais ce Don. C'est Allah qui l'a investi, parce qu'Il savait qu'il est le plus clément des humains »⁽³⁸⁾.

Un autre grand poète yéménite, Ibn al-Moqri s'est adressé au sultan al-Nasir Ahmed (803-827 / 1400-1424), fils d'al-Ashraf, le sultan fondateur d'al-Ashrafiya on disant: « Vous êtes représentant de Allah sur terre, je vous souhaite un mandat sans déposition »⁽³⁹⁾.

Dans un poème adressé à al-Mansour Abdallah (827-830/1424-1427), petit fils d'al-Ashraf, Ibn al-Moqri, revient sur la même idée, en chantant : « C'est Allah qui a bien édifié ton pouvoir et Ses Œuvres sont toujours inébranlables »⁽⁴⁰⁾.

S'adressant au sultan al-Dhahir Yahya (831-842/1428-1438), un autre fils

d'al-Ashraf, Ibn al-Moqri affirme que: « Le roi n'est que le représentant d'Allah qui oriente ses actes par des directives semblables à la révélation ».⁽⁴¹⁾

Lors d'une autre occasion, il s'adresse au même monarque en disant: «Allah vous a choisi parmi les humains. Il a éliminé tous les tourments et vous a octroyé un pouvoir prospère ».⁽⁴²⁾

Ces mêmes idées, rejoignent l'opinion politique des savants asharites⁽⁴³⁾ préconisant une obéissance totale même à un dirigeant injuste ou tyrannique, (Amir Jaïr), voire à celui qui s'est emparé du pouvoir par la force, ou par des manœuvres illicites, (Amir al-istila)⁽⁴⁴⁾.

Cette opinion est basée aussi sur des Traditions prophétiques qui recommandent aux Croyants l'obéissance et la soumission à celui qui parmi eux détient le commandement.

Selon un hadith rapporté par Abou Horayra, le Prophète (pbAsl) a dit: «Celui qui obéit, il a obéi à Dieu, et celui qui me désobéit, il a désobéi à Dieu, et celui qui obéit au gouverneur ma obéit, et celui qui lui désobéit, ma désobéit »⁽⁵⁴⁾.

Une autre Tradition confirme cette recommandation aux Croyants ; même si ce gouverneur leur brise les os, même s'il prend possession de leurs biens indûment, ils doivent répondre à ses directives et obéir à sa volonté, sauf s'ils constatent une impiété claire et évidente de sa part,⁽⁴⁶⁾ (koufr bawah) car « Quiconque s'égara de la Communauté d'un empan mourra de la mort des idolâtres antéislamiques »⁽⁴⁷⁾.

Tout en exigeant l'obéissance totale de la part de leurs sujets, conformément à la « Volonté Divine », les sultans rasoulides ne veulent pas s'afficher comme des despotes ou des usurpateurs mais plutôt comme des gouverneurs justes, bienveillants et bénéficiaires de toutes les légitimités. Cette volonté est clairement exprimée par la titulature du sultan al-Ashraf, mentionnée dans l'une des inscriptions commémoratives et dans l'épithaphe qui figure sur sa



tombe.

Mais avant d'aborder ce sujet il semble intéressant de parler d'une inscription qui paraît de nature banale à première vue, mais qui est riche en matière de propagande doctrinale et politique. Il s'agit d'une invocation peinte sur les parois intérieures de la calotte de l'une des coupoles de la salle de prière.

- Une invocation qui exprime la tendance politique et l'appartenance doctrinale des Rasoulides :

Sur la susdite calotte, on peut lire l'invocation suivante : « Oh Allah, accorde la bénédiction à Votre Messager, notre Seigneur Mohamed, Oh, (Celui) qui détient la Majesté et la Bonté ; et qu'Allah soit satisfait de tous les Compagnons ». ⁽⁴⁸⁾

Le thème de cette invocation est un appel à la miséricorde d'Allah pour le Prophète et la satisfaction pour tous les Compagnons. À première vue et en dehors du contexte doctrinal du Yémen rasoulide, rien n'attire l'attention dans les termes de cette invocation. Or, la dernière phrase de cette prière est riche en significations politiques et doctrinales dans un pays où coexistent et se côtoient deux factions religieuses rivales : l'école chiite qui est celle des Imams zaydites Hasanides dominant les Hauts Plateaux du Nord depuis 284/899 et l'école sunnite qui est celle des sultans shafites et asharites, gouverneur de Taèz et du Bas-Yémen ⁽⁴⁹⁾.

En effet le fait de rendre hommage à l'ensemble des Compagnons du Prophète révèle l'appartenance du commanditaire à l'école sunnite qui considère les Compagnons comme étant tous justes et dignes de vénération, contrairement à l'école chiite qui nie l'équité de la majorité des compagnons en se basant sur les hadiths relatifs au « Bassin » rapportés par al-Bokhari ⁽⁵⁰⁾.

Cette prière nous rappelle aussi l'un des objectifs primordiaux de la fondation des madrasas, qui est la consolidation de la confession shafites et notamment la diffusion de la doctrine asharite par la formation des faqihis et

des shaykhs soufis, partisans de la famille régnante, une famille qui n'avait à l'origine ni la noblesse, ni le charisme des Imams zaydites ⁽⁵¹⁾, une famille qui voulait être confortée du statut de la légitimité par tous les moyens y compris la propagande ⁽⁵²⁾.

- La titulature et la chaîne onomastique du sultan al-Ashraf Ismaïl : un outil de propagande et une quête perpétuelle de légitimité

Comme tous les sultans d'Orient, héritiers des outils des Seldjoukides, al-Ashraf se fait attribuer une multitude de titres de fonctions, ou de souveraineté, ainsi que des épithètes honorifiques simples ou composées, qui sont soulignées par ses courtisans : chroniqueurs et poètes et qui figurent par les soins de son administration sur sa monnaie, sur ses documents officiels (correspondance, contrats...) et sur les monuments bâtis ou restaurés à son initiative.

La madrasa al-Ashrafiya comporte des inscriptions qui mentionnent la chaîne onomastique de son fondateur, le sultan al-Ashraf, ainsi que ses titres et ses attributs. En effet sur la tombe de celui-ci figure l'épithète suivante, sculptée en relief: « Ceci est la tombe de celui qui a besoin de la miséricorde de son Dieu, le Très-Haut, et de Son Agrément, notre maître, le sultan, le savant, le juste, le pourvu de toutes les vertus, al-malik (le roi) al-Ashraf Ismaïl b. al-Abbas b. Ali b. Daoud b. Yousef b. Omar b. Ali b. Rasoul. Il rejoignit la clémence d'Allah, Le Très-Haut, le samedi 18 rabi al-awwal de l'année 803 » ⁽⁵³⁾.

Une autre inscription mentionnant la titulature du sultan al-Ashraf est sculptée en relief sous forme d'un bandeau épigraphique appliqué sur le contour des murs intérieurs de la salle des prières. Il s'agit d'un texte commutatif qui indique la date de la fin des travaux de construction et d'ornementation de la madrasa, en voici le texte: « La construction de cette madrasa bénie, heureuse, élevée et royale, du sultan, a été ordonnée par son fondateur, notre maître le sultan magnifié Shahin Shah (Roi des Rois), Souverain des nuques des Nations, le lumineux, seigneur des Rois des Arabes et des Ajams, le sultan de l'Islam et des Musulmans, seigneur des rois et des sultans, celui qui instaure

la justice dans les Mondes, «Mumahhid al-donya wa al-din, Ismaïl b. Abbas b. Ali b. Daoud b. Youssef b. Omar b. Ali b. Rasoul ». Qu'Allah le rétribue ainsi que sa famille. (Ceci a été achevé) le 15 muharram 803/ (dimanche 5 septembre 1400) » ⁽⁵⁴⁾.

Une troisième inscription commémorative, gravée sur le fronton de l'entrée de la khanqah, adjacente à la madrasa ; mentionne aussi la titulature du sultan fondateur. Le texte dit : «A ordonné la fondation de cette madrasa bénite notre maître et seigneur le sultan le souverain le très haut al-Malik al-Ashraf Mumahhid ad-donya wa ad-din Ismaïl b. d'al-Abbas b. Ali, b. Daoud b. Youssef que Dieu éternise son royauté et lui accorde la victoire » ⁽⁵⁵⁾.

A partir de ces trois inscriptions, nous pouvons établir les deux tableaux récapitulatifs et illustratifs suivants :

Titres et Attributs du sultan al-Ashraf

Nature des titres et attributs	Titres et attributs	Notes
Titres de fonction	Le sultan	Précédé par l'attribut (Mawlana) « notre maître » titre initial du protocole rasoulide. Il précède toujours le titre de sultan et de malik.
Titres de souverainetés	Le roi	Le titre : Le roi-sultan est réservé aux rois régnants, les princes portent le titre roi tout court.
Attribut de souveraineté	Notre seigneur	- Notre seigneur. « Notre maître »
Titres honorifiques simples	Le savant Le juste Le plus immense Le plus majestueux Le lumineux. (الأقمر)	- On remarque l'absence d'un titre très cher aux sultans (Le combattant) المجاهد

Titres honorifiques composés	Mawlana « notre maître » le sultan.	
	Le roi des rois.	مولانا السلطان.
	Le Souverain des nuques des Nations.	الأعظم شاهنشاه. مالك رقاب الأمم.
	Seigneur des rois des Arabes et des Barbares.	سيد ملوك العرب والعجم.
	le sultan de l'Islam et des Musulmans.	سلطان الإسلام والمسلمين.
	Le seigneur des rois et des sultans.	سيد الملوك والسلاطين.
	Celui qui a établi la justice dans les Mondes.	ناشر جناح العدل على العالمين .

La chaine onomastique du sultan al-Ashraf

Eléments de la chaine	Notes explicatifs
Al-Ashraf Ismaïl b. al-Abbas b. Ali b. Daoud b. Youssef b. Omar b. Ali b. Rasoul	
Surnom simple	Al-Ashraf (Le plus noble)
Ism alam (le nom de naissance)	Ismaïl
Surnom composé	Mumahhid ad-donya wa ad-din
Konya : (Surnom en Abou ou Surnom de paternité)	Abou al-Abbas (Cette partie du nom est absente dans les inscriptions de la madrasa, son absence n'est pas une chose exceptionnelle, puisque elle est rarement présente, même dans les sources écrites.)
Nasab la généalogie (<i>nasab</i>) patrilinéaire.	Ismail: (<i>ben Abbas ben Ali ben Daoud ben Youssef ben Omar ben Ali ben Rasoul</i>)
Nisba : (Le nom de relation tribal ou géographique)	L'absence de la « nisaba » (ghassani) est un fait remarquable.

Si certains titres et attributs mentionnés dans les deux inscriptions, étaient



choisis pour glorifier et honorer le sultan, d'autres avaient un objectif plus profond qui est celui de légitimer et préserver son règne. Nous pensons notamment aux titres honorifiques formés par des adjectifs simples comme celui du « savant » ou celui du « juste », presque toujours présents dans les inscriptions et dans les panégyriques des sultans. Nous pensons aussi au Nasab (généalogie patrilinéaire.) et au Nisba (nom de relation) dont l'évocation constante trahit l'obsession d'une dynastie aux origines peu glorieuses, qui voulait se doter d'un illustre Nasab et l'enraciner dans la mémoire collective.

Al-Malik al-Afdhal, écrit dans ses « Miroirs des princes » à propos des qualités du bon prince : « L'équité est la première des qualités requises pour être un bon roi, à laquelle, s'ajoutent, le savoir, la largesse, l'indulgence, la fidélité, la tranquillité d'esprit, la sagesse, le courage et l'audace » ⁽⁵⁶⁾.

On a vu que la madrasa elle-même est un témoin de la largesse de son fondateur, mais le sultan aspire aussi remplir les autres qualités par l'action et par la propagande. En effet, deux des qualités attribuées au bon prince par al-Malik al-Afdhal sont citées dans la titulature de son fils et dans celle de ses prédécesseurs, comme le montrent les inscriptions monumentales ou mobilières : il s'agit de l'équité et du savoir.

Dans la titulature du sultan al-Ashraf Ismaïl, les titres de souveraineté sont suivis donc d'une série d'adjectifs qui indiquent sa piété et sa justice : Al-alim (le savant), al-adil (le juste), «al-amil» le diligent.

Al-alim : (le savant), est un titre porté à la fois par les savants et les princes musulmans, c'est l'un des adjectifs les plus appréciés par ces derniers. Ce titre -attesté dans la titulature des princes musulmans depuis le Vème siècle/ XIème- est généralement suivi par le titre «al-amil », le diligent, que se soit en Egypte ayyoubide et mamlouk, ou au Yémen rasoulide. ⁽⁵⁷⁾

Al-alim est l'un des noms les plus beaux d'Allah (Asma' Allah al-Housna) ; les sultans considérés comme Ses ministres pour la garde de la religion et

le gouvernement de leurs sujets, voudraient afficher et prouver constamment leur érudition, leur sagesse et leur diligence.

Par l'évocation de cette qualité personnelle de savant (alim), le sultan al-Ashraf prétend remplir l'une des conditions de mérite et de capacité exigées pour l'investiture à la tête de l'État. Pour prouver cette qualité, il ne s'était pas contenté de fréquenter et d'entretenir les Oulémas de renom - comme le conseille son père au bon prince-⁽⁵⁸⁾ mais il avait aussi essayé de prendre place parmi les érudits de son époque. Les biographes et les historiens du palais lui attribuent des ouvrages historiques tels que «Fakihat al-zaman» ou même le célèbre ouvrage d'al-Khazraji : « Al-Oqoud al-louolouiya fi tarikh al-dawla al-rasouliyya »⁽⁵⁹⁾.

Al-Ashraf n'est pas l'unique rasoulide aspirant à l'érudition, car ses prédécesseurs s'étaient attribués aussi le titre « al-alim » et l'avaient inscrit sur leurs monuments et sur leurs mobiliers. Ils s'étaient aussi illustrés par la rédaction ou la compilation d'ouvrages traitant de sujets divers et multiples⁽⁶⁰⁾.

Al-adil : (le juste), est le deuxième titre accordé au sultan al-Ashraf dans les inscriptions de sa madrasa. Il est qualifié aussi de : « Celui qui a établi la justice dans les mondes », un titre honorifique composé, très cher lui aussi aux sultans musulmans.

Ce titre hérité des époques précédentes, avait connu un grand succès en Egypte ayyūbide et mamlūk, comme au Yémen rasoulide où il est attesté dans les inscriptions datant du deuxième sultan rasoulide, al-Modhaffar Youssef ibn Omar⁽⁶¹⁾.

Al-adil (le juste) est l'un des noms les plus beaux d'Allah (Asma Allah al-Hosna). Le Seigneur Lui-même nous ordonne « l'Équité et la Bienfaisance », rapporte al-Malik al-Afdhal dans son «Miroirs des princes»⁽⁶²⁾. En se rapportant à la Tradition, il dit aussi : « Le roi juste est le plus noble et le plus aimé parmi les hommes auprès d'Allah » ; sa prière « vaut quatre-vingt-dix prières ». Il

ajoute: «Une seule journée d'équité vaut mieux pour un prince que soixante-dix ans de prière » ⁽⁶³⁾.

En s'attribuant cette qualité, son fils al-Ashraf -comme tout autre homme de pareille condition-, s'engage à répondre à ces directives divines et à établir la justice dans son royaume, remplissant ainsi l'une des conditions requises pour mériter le trône.

Dans les éloges et les panégyriques du sultan al-Ashraf et de ses prédécesseurs, on constate que cette qualité d'équité est toujours mise en avant, avec celle du savoir et de largesse.

La littérature courtoise met l'accent aussi sur une autre « qualité » : celle de la « noble » ascendance requise, elle aussi, pour mériter le pouvoir et jouir d'une autorité légitime. Le programme épigraphique de la madrasa n'a pas totalement négligé cette qualité.

Nasab et Nisba rasoulide :

Tout d'abord il faut rappeler qu'à l'origine, la doctrine sunnite exigeait des princes une descendance Qorayshite ⁽⁶⁴⁾, puis par la suite, les théoriciens du pouvoir sultanien finissent par accepter et légitimer le règne de quiconque s'emparait du pouvoir et se montrait capable de défendre l'islam et faire régner la justice et l'équité par sa force (shawqa) et sa majesté (hayba), rendues nécessaires par l'effronterie des sujets qui ne sont plus comme autrefois (li fasadi ahli al-zaman) ⁽⁶⁵⁾.

Les rasoulides qui voulaient fonder leur autorité sur toutes les légitimités possibles, ne se sont pas contentés de l'origine divine prétendue de leur pouvoir, ou de la légitimité de « l'épée de justice et du jihad ». Ils ont aspiré aussi, depuis le règne d'al-Mudhaffar Youssef à une assise historique, en se réclamant d'une descendance yéménite noble qui leur confère une légitimité dynastique ⁽⁶⁶⁾.

La chaîne onomastique du sultan al-Ashraf répond explicitement et implicitement à cette prétention. Si sa nisba (nom de relation) « yéménite » ou

« ghassanite », très chère à la famille, n'est pas évoquée directement, comme c'est le cas dans les ouvrages littéraires ou dans la poésie, son nasab (généalogie patrilinéaire), qui énumère ses aïeux jusqu'à l'ancêtre éponyme Rasoul, répond à deux prétentions:

Premièrement : rappeler les vertus de cet ancêtre qui s'appelle selon la thèse officielle Mohamed b. Haroun et qui avait mérité son surnom Rasoul, (messenger) après son séjour chez un calife abbaside, qui l'avait dépêché en missions secrètes en Syrie et en l'Egypte ⁽⁶⁷⁾.

Deuxièmement, en énumérant les aïeux du sultan qui étaient eux même sultans, l'inscription voulait affirmer la légitimité dynastique établie à travers les générations: al-Ashraf est le descendant de six sultans qui se sont succédé sur le trône depuis le roi fondateur.

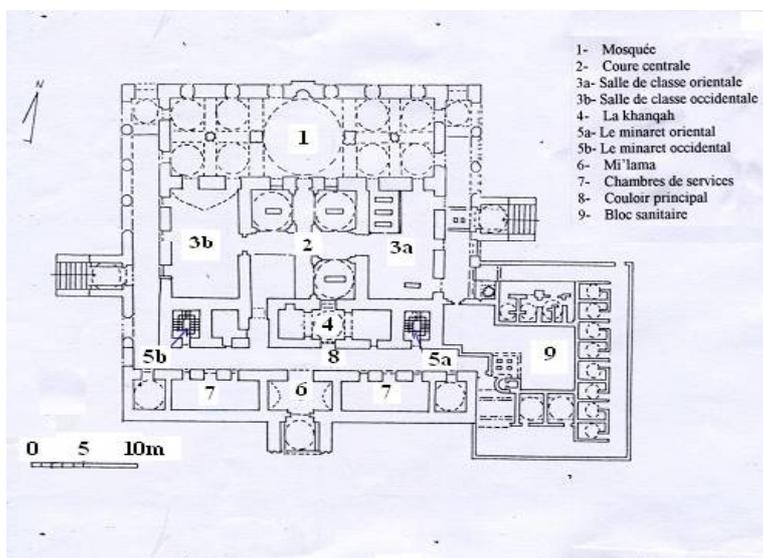
Cette «originalité rasoulide» est couramment évoquée par les poètes qui mentionnent les noms des «pères » (ascendants) du sultan loué et qui étaient eux mêmes sultans, tout en faisant allusion à d'autres gouverneurs en pays d'Islam qui n'ont pas réussi à établir une dynastie⁽⁶⁸⁾.

Nous pouvons donc conclure que les textes épigraphiques dans le domaine de l'architecture monumentale soutenaient la légitimité royale en renforçant la propagande visant à la fois le peuple et l'élite, étant donné que les établissements sont ouverts à leurs bénéficiaires directs composés de shaykhs soufis, d'Oulémas et d'étudiants boursiers ou «volontaires», ainsi qu'au grand public fréquentant la madrasa pour la prière et les soufis étrangers bénéficiaires de l'hospitalité durant leurs séjours dans le khanqah attenante à la madrasa. Tout ce monde est appelé quotidiennement à recevoir le message de ces inscriptions déployées pour êtres visibles et lisibles ⁽⁶⁹⁾.

بسم الله الرحمن الرحيم ان السلطان السيد الاجل العالم العادل السلطان
الاسلام والمسلمين ناصر جناح العدل على العا
من السلطان السيد الاجل العالم العادل السلطان الاسلام والمسلمين ناصر
العدل على العالمين باسطة يدي الفضل الاقربين والابعدين قاصح الخوارج
والمتمردين مبيد الطغاة والمكذبين ذي النجدة والبراس الواهب بالحق بخلافه
بني العباس ذي الاصل الشريف والحسب العادل المنيف والاعراق الزكية والشيم
المضيه والهمم الشامية العلية السلطان المكنن الاشرف محمد بن اسمعيل
بن مولانا السلطان السيد الاجل العالم العادل المرحوم المكنن المكنن والفضل
ضخم الدين اوجده الملكوك والشداطين الداراج الى جزء رب العالمين
العباسي علي بن داود بن يوسف بن محمد بن علي بن رسول خلد الله مملكته واولاده
ونشر في الخاقين الويتة واصلي سره وسر برته ممن يحب ويسارع الى جعل الجبر
والنساء الحسنة واراد ان يتقرب الى الله تعالى بوقفيه يه يد راعنه
الشهيات صدفه جارية على ايام والساعات واختلفا في الزمان والاقا
لا يعجز حكما صغير والايكده صفوها مكدرا ولا يزال سوما تا والاحد من التناوين
ولا تحوها من موضعها دقين جميل الحناين حمد الله على الخاق فهم وهو صدف
العايلين اولئك هم موفقه من رزقهم وجنات تجري من تحتها الانهار
خالدين فيها ونور اجر العالمين فسارع احسن الله اليه والكل الملتزم له من بنات
الهدى المباركة التي سبب المعجزة بذكر الله تعالى والصلوة والتدريس والادوية
قبله حصن المحروس التي باي ذكر صفتها وحمل برها وبنائها وحقبة تكويها
بنينا واقتصارا وينا فيها مسجد الله عزه في الزوار وذخيرة ليدوم
لن اختناده بالله العلي العادل بقوله تعالى انما هو ساجد لله من امر بالله
واليوم الاخر واتمام الصلوات واتى الركاة ولم يحش الا الله فحسب اولئك ان يكونوا
من المحفذين وليكمل الله له المنة ويحييه على السنة الاسلامية وليبني له ربيته
في الجنة وصورة بنينا بها يرد قبة كبيرة فيها الحرب حمراء على ارضه
عونه

Document n° 1 :

La première page de la « waqfiyya al-ghassaniya »



Document n° 3 :

Plan de la madrasa al-Ashrafiya de Taèz

(D'après Al-Ashbahi, Ala Ahmed Mohamed, *La madrasa al-Ashrafiya de Ta'ez à l'époque rasoulide, étude architecturale analytique*, Sanaa, 2004, p. 314.)



Document n° 4 :

Inscription commémorative gravée sur l'un des frontons de la madrasa al-Ashrafiya



Document n° 5 :

Inscription commémorative gravée sur l'un des frontons de la madrasa al-Ashrafiya.

(L'entrée du minaret oriental)

Elle nous donne la date du début des travaux :

le 2 Rabi'al-Awwal 800/ décembre 1397



Document n° 6:

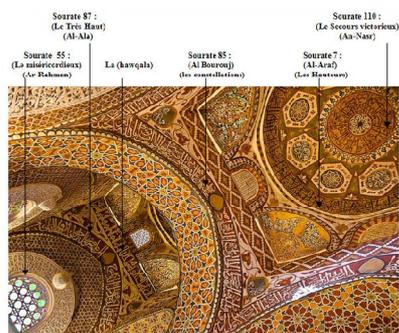
Inscription tombale du fondateur de la madrasa al-Ashrafiya de Taèz : al-Ashraf Ismaïl

« Ceci est la tombe de celui qui a besoin de la miséricorde de son Dieu le Très-Haut, et de son agrément, notre maître le sultan le savant..... »



Document N° 7 : Versets peints à l'intérieur de la salle de prière

Document n° 7 :
**Versets peints à l'intérieur de la salle de prière
de la madrasa al-Ashrafiya de Taèz**



Document n° 8 :

Versets et Sourates peints ou gravés à l'intérieur de la salle de prière
de la madrasa al-Ashrafiya de Ta'ez



Document n° 9 :

Texte coranique appliqué sur la base de la calotte de la coupole centrale
(le verset n° 26 de la Sourate La famille De Imran (Al-Imran))

Bibliographie :

- 1 - Sur l'histoire de cette ville à l'époque rasoulide, cf. Said M'hamed Abdelhamid, « La ville de Taèz à l'époque rasoulide », Actes du IIème Colloque International organisé en avril 2003 : *Tribu, ville et espace dans le Monde Arabo-Islamique*. (Imprimerie Officielle, Tunis 2008), p. 199-243. (Texte en arabe).
- 2 - Cette prestigieuse dynastie régna sur une grande partie de l'Arabie du Sud, entre 626/1229 et 858/1454. cf. Al-janadi, (Baha al-Din Mohamed), *Al-Solouk fi tabaqat al-olama wa al-molouk*, ed. Mohamed b. Ali b. al-Husayn al-Akwa, Sanaa, Wizarat al-ilm wa al-thaqafa, Beyrouth, Dar al-tanwir li al-tibaa wa al-nashr, 1989, 2 T. Al-Khazraji, (Abou al-Hasan Ali b. al-Hasan), *Al-Oqoud al-loulouyya fi tarikh al-dawla al-rasouliyya*, éd., Mohamed b. Ali al-Akwa, Sanaa, Markaz al-dirasat wa al-bohouth al-yamani, Byrouth, Dar al-Adab, 1983, 2 T. Ibn al-Dayba, (Abou Abd Allah Abd al-Rahman), *Qorrat al-oyoun bi-akhbar al-Yaman al-maymoun*, éd. Mohamed b. Ali al-Akwa al-Hiwali, Beyrouth 1988. Abd al-Al Ahmed, (Mohamed), *Banou Rasoul wa Banou Tahir wa alaqat al-Yaman al-khariyya fi ahdihima*, Alexandrie, al-haïya al-ama li al-kitab, 1980.
- 3 - Sur la question des établissements scolaires au Yémen à l'époque rasoulide, cf. Al-akwa, (Ismail b. Ali), *al-Madaris al-islamiya fi al-Yaman*, Beyrouth, Moassasit al-risala, Sanaa, Maktabit al-jil al-jadid, 1986. Al-Sinidi, (Abdelaziz), *al-Madaris al-yamaniyya fi asr al-dawla al-rasouliyya*, Riyad 2003. Sadek, (Noha), *Patronage and architecture in rasoulid Yémen 626-858 A.H. /1229-1454 A.D.* The University of Toronto 1990. Thèse non publiée. Sur le rôle des princesses rasoulides, cf. Sadek, (Noha), «Rasulid Women: Power and Patronage», *Arabian Studies*, Vol. 19, 1989, p. 121-136.
- 4 - Les dates entre parenthèses et qui suivent les noms des sultans sont celles de leurs règnes.
- 5 - Selon les inscriptions commémoratives de la madrasa, les travaux commencèrent pendant le mois de rabi al-awwal 800/ décembre 1397 et s'achevèrent le 15 muharram 803/ dimanche 5 septembre 1400, deux mois avant la mort du sultan al-Ashraf. (cf. documentn°5).



6 - Non loin de ce monument, une autre madrasa datant de la même époque, est encore debout dans le quartier al-Wasita de Taèz ; il s'agit de la madrasa al-Motabiyya, dont la construction fut ordonnée par Jihat Motab la femme d'al-Ashraf Ismaïl en 1392-93/796.

7 - Al-Khazraji, *Al-Oqoud*, *op.cit*, T. 2, p. 180.

8 - Ibid., p. 171.

9 - Ils sont nommés zaydites par référence au fondateur de leur doctrine Zayd b. Ali b. al-Hosayn b. Ali (m. 122/740), et Hasanides par référence à leur ancêtre al-Hasan b. Ali. Malgré leur puissance les premiers Rasoulides n'avaient pas réussi à anéantir le pouvoir des Imams ; refoulés vers le Nord ces derniers vont accroître leur puissance et étendre leur domination sur le Haut Yémen et menacer les villes du Bas Yémen depuis le début du VIIIe / XVe siècle. cf. Al-Khazraji, *op.cit*, Vol. II, p. 13-107. Van Arendonk, (G), *Les débuts de l'imamat Zaydite au Yémen*, (Traduit par Jacques Ryckmans), Leyde, E.J. Brill, 1960. Strothmann, (R.), « Al-Zaydiyya », *EI1*, SV, T. IV, p. 1264-1266. Coussonnet, Nahida, « Les assises du pouvoir zaydite au XIIIe siècle », *REMMM*, 67, 1993, p. 67.

10 - Sur la question des madrasas et de leur utilisation comme outil du pouvoir en Orient et en Occident musulman, Cf, Golvin, Lucien, « La médersa : nouvel outil du pouvoir », in collectif (sous la dir. Mezzine Mohamed), *Fès médiévale entre légende et histoire, un carrefour de l'Orient à l'apogée d'un rêve*, Autrement Paris, 1992, p. 92-99. El Ayadi, Mohamed, « La Qarawiyyin ou la solidarité entre le pouvoir et le savoir », dans *Etudes d'histoire du Maroc*, Annales de la faculté des lettres et des sciences humaines I, Aïn Chock Casablanca, n° 7, 1990, p. 5-17. Leiser Gary; « Notes on the Madrasa in Medieval Islamic Society », *The Muslim World*, Hartford Seminary, Connecticut 1986, vol. 76, no1, p. 16-23. Pedersen, Johannes & George Makdisi, *EI2*, sv, «Madrasa», TVI, p. 1123-1134. Shatzmiller, (Maya), « Les premiers Mérinides et le milieu religieux de Fès: l'introduction des Médersas », *Studia Islamica*, N°. 43, 1976, p. 109-118. Sourdel, (Dominique), « Réflexions sur la diffusion de la madrasa en Orient du XIe au XIIe siècle », *Revue des Etudes Islamiques*. Paris, 1976, vol. 44, p. 165-184. Sourdel, (Thomine Janine), « Locaux d'enseignement et madrasas dans l'Islam médiéval », *Revue des Etudes Islamiques*, Paris, 1976, vol. 44, p. 185-197.

11 - Le choix de l'emplacement de la madrasa révèle aussi cette volonté d'exhibition. Le monument est bâti au pied de la colline depuis laquelle la citadelle al-Qahira domine la ville de Taèz, il est ainsi visible depuis ses déferents quartiers et offre une vision panoramique et très suggestive sur toute la cité. (cf. document n° 2).

12 - Sur onze sultans inhumés dans les madrasas de Taèz, sept sont enterrés dans leurs propres madrasas. Al-Ashrafiya abrite à elle seule, les corps de trois sultans, Il s'agit de ceux d'al-Ashraf Ismaïl, de son fils al-Nasir et de son petit fils al-Mansour. Al-Ashbahi, (Ala Ahmad Mohamed), *La madrasa al-Ashrafiya bi Taèz fi al-ahd al-rasouli, dirasa mimariyya wa tahliliyya*, Sanaa, Wizarit al-thaqafa wa al-siyaha, 2004, p. 103-114. L'édifice est un complexe qui comprend une madrasa, une khanqah, une mosquée et un mausolée (cf. document n° 3).

13 - Un rapport d'inspection établi au début des années quatre-vingt a alerté les responsables sur l'état de dégradation de l'établissement et la nécessité d'une intervention rapide. Cf. Eugenio Galdieri et Alejandro Alva, *Visual inspection of the Al-Ashrafiyah mosque, The mural paintings of al Ashrafiyah Mosque, Taiz : report prepared for the Government of the Yemen Arab Republic by the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Unesco)*, Paris : UNESCO, 1982. Les travaux de restauration menés par des spécialistes italiens de l'Istituto Veneto per i Beni Culturali di Venezia, ont débuté en 2005. Cf. Luisa Barban, Paolo Bensi, Paolo Mariani, Maurizio Merlo , Renzo Ravagnan, Abdulhakim Al-Sayaghi « Restauro delle decorazioni murali della moschea Al-Ashrafiya in Ta'izz Yémen », the IX International Forum « Le Vie dei Mercanti » : S.A.V.E. Heritage Safeguard of Architectural, Visual, Environmental Heritage in Capri, Italy, 9-11 June 2011.

14 - Les aspects techniques et artistiques des inscriptions ne seront pas traités dans cet article.

15 - Pour la traduction française des Sourates et des Versets, nous avons utilisé l'édition de Régis Blachère, *Le Coran*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2005.

16 - Abou Omama al-Bahili rapporte qu'il a entendu le Prophète (pbAsl) dire: «Lisez le Coran, car il intercèdera en faveur de son lecteur le jour du jugement. أَقْرَأُوا عَنْ أَبِي إِمَامَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ: «الْقُرْآنَ فَإِنَّهُ يَأْتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ شَفِيعاً لِأَصْحَابِهِ»، رواه مسلم، حديث رقم 1337. Al-Fairouzabadi, «grand cadî» (qadhi al-qodhat) du sultan al-Ashraf, nie

l'authenticité de la majorité des hadiths rapportés par Obay b. Kab à propos des mérites des Sourates du saint Coran, cependant, il admet la tradition qui atteste les bienfaits de certains Versets et Sourates comme les « Deux Préservatrices » « Al-Moawwidhatan » : « Al-Falaq » [113] (L'Aurore) « An-Nass » [114] (Les Hommes) ; « Al-Imran », [3] (La Famille De Imran); « Al-Baqarah », (La Génisse) [2] ; « Al Kahf », (La Caverne) [18] et « Ayat al-Korsi », (Le Verset du Trône). Al-Fairouzabadi, (Abou Taher Mohammed Ibn-Yacoub), *Sfar as-saada*, Ed. Dar al-Osour, Le Caire, 1347/1928, p. 142-143.

17 - A côté des Versets et Sourates cités, nous avons pu repérer les Sourates suivantes : Al-Araf [7], Al-Ala [87], Al-Ikhlâs [112], Ar-Rahman [55]. (cf. document n° 8)

18 - عن أبي هريرة، أن رسول الله (ص) كان يقرأ في العشاء الآخرة بالسماء ذات البروج، والسماء والطارق.

19 - Les Sept Sourates Salvatrices sont : As-Sajdah (La Prostration) [32] ; Al-Baqarah, (La Génisse) [2] ; Al-Imran, (La Famille De Imran) [3] ; Al-Molk (Le Royaume) [67] ; Al-Waqiah (L'Événement) [56] ; Al-Insan (L'Homme) [76] ; Ad-Doukhan (La Fumée) [44] ; Al-Kahf (La Caverne) [18].

20 - «اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ لَا تَأْخُذُهُ سِنَّةٌ وَلَا نَوْمٌ لَهُ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِنْ عِلْمِهِ إِلَّا بِمَا شَاءَ وَسِعَ كُرْسِيُّهُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ وَلَا يَئُودُهُ حِفْظُهُمَا وَهُوَ الْعَلِيُّ الْعَظِيمُ.» (سورة البقرة، الآية 255).

21 - Al-Siouti, jalal al-din, *Ayat al-Korsi: Maaniha wa Fdhailoha*, Le Caire, Dar al-Itisam li-tibaa wa al-nashr, 1984.

22 - مسند أحمد بن حنبل، رقم الحديث: 20764، عن أبي بن كعب رضي الله عنه: أن النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ سَأَلَهُ: «أَيُّ آيَةٍ فِي كِتَابِ اللهِ أَعْظَمُ؟ قَالَ: اللهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. فَرَدَّهَا مَرَارًا، ثُمَّ قَالَ أَبِي: آيَةُ الْكُرْسِيِّ. قَالَ: لِيَهْنِكَ الْعِلْمُ أَبَا الْمُنْذِرِ، وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ إِنَّ لَهَا لِسَانًا وَشَفِئِينَ تَقْدُسُ الْمَلِكِ عِنْدَ سَاقِ الْعَرْشِ.»

23 - «فيه أحاديث واهية، منها حديث أبي، من قرأها فكأنما شهد مع محمد فتح مكة، وحديث علي: يا علي من قرأها أنجاه الله من شدة يوم القيامة، الفيروزآبادي، فضائل ذوي التمييز في لطائف الكتاب العزيز، المجلس الأعلى للشئون الإسلامية - لجنة إحياء التراث الإسلامي، القاهرة، 1996، مجلد 1، ص 550.

24 - «وَإِنْ تَبَدُّوا الصَّدَقَاتِ فَبِعَمَّا هِيَ وَإِنْ تُخْفُوها وَتُؤْتُوها الْفُقَرَاءَ فَهُوَ خَيْرٌ لَكُمْ وَيَكْفُرْ عَنْكُمْ مَنْ سَيِّئَاتِكُمْ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ» (البقرة، الآية 271. cf. document n° 271)

7)

25- «يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَنْفِقُوا مِنْ طَيِّبَاتِ مَا كَسَبْتُمْ وَمِمَّا أَخْرَجْنَا لَكُمْ مِنَ الْأَرْضِ وَلَا تَيَمَّمُوا الْخَبِيثَ مِنْهُ تُنْفِقُونَ وَلَسْتُمْ بِآخِذِيهِ إِلَّا أَنْ تُغْمِضُوا فِيهِ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ عَنِيٍّ حَمِيدٌ»، البقرة، الآية . (cf. document n° 7) 267

26- «وإن كَانَ ذُو عُسْرَةٍ فَنَظِرَةٌ إِلَى مَيْسَرَةٍ وَأَنْ تَصَدَّقُوا خَيْرٌ لَكُمْ إِنْ كُنْتُمْ تَعْلَمُونَ، وَاتَّقُوا يَوْمًا تُرْجَعُونَ فِيهِ إِلَى اللَّهِ ثُمَّ تُوَفَّى كُلُّ نَفْسٍ مَّا كَسَبَتْ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ»، البقرة، الآية 280-281.
(cf. document n° 7)

27- «الَّذِينَ يُنْفِقُونَ فِي السَّرَّاءِ وَالضَّرَّاءِ وَالْكَاطِمِينَ الْغَيْظَ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ»، آل عمران، الآية 134.

28 - Selon la «basira» / «waqfiyya» (l'acte de fondation du waqf d'al-Ashrafiya), quarante cinq étudiants bénéficient d'une allocation d'étude provenant des revenus du waqf alloué à la madrasa et vingt-et-un personnes (employés et enseignants) bénéficient d'un salaire, selon la même source ; cela sans compter le nombre des étudiants « volontaires : non boursiers », des hôtes et des fidèles qui profitent des services de l'établissement.

29 - Les chroniques et les biographies rasoulides insistent toujours sur ces qualités et sur leurs échos dans les milieux savants.

30- «قُلِ اللَّهُمَّ مَالِكِ الْمُلْكِ نُذِي الْمُلْكِ مَنْ تَشَاءُ وَتَنْزِعُ الْمُلْكَ مِمَّنْ تَشَاءُ وَتَعِزُّ مَنْ تَشَاءُ وَتُذِلُّ مَنْ تَشَاءُ بِيَدِكَ الْخَيْرُ إِنَّكَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ»، سورة آل عمران، الآية: 26.
(Verset 26 de la Sourate [3], Al-Imran, (la Famille De Imran) (cf. document n° 9)

31 - Il s'agit de la coupole située au sud-ouest de la salle de prière.

32- «يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَفُولُوا قَوْلًا سَدِيدًا، يُصْلِحْ لَكُمْ أَعْمَالَكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَمَنْ يُطِيعِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ فَازَ فَوْزًا عَظِيمًا إِنَّا عَرَضْنَا الْأَمَانَةَ عَلَى السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَالْجِبَالِ فَأَبَيْنَ أَنْ يَحْمِلْنَهَا وَأَشْفَقْنَ مِنْهَا وَحَمَلَهَا الْإِنْسَانُ إِنَّهُ كَانَ ظَلُومًا جَهُولًا لِيُعَذِّبَ اللَّهُ الْمُنَافِقِينَ وَالْمُنَافِقَاتِ وَالْمُشْرِكِينَ». سورة الأحزاب، الآيتان: 69-72.

33 - Al-Malik al-Afdhal al-Abbas al-Rasouli, *Nozhat al-dhorafa wa tohfat al-kholafa*, éd. Nabila Abd al-Monim Dawoud, Beyrouth, Dar al-kitab al-arabi, 1985, p. 17. Cet auteur (M. 778/1377) est le père du sultan fondateur d'al-Ashrafiya .

34- «يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنْكُمْ فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ذَلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا». سورة النساء، الآية : 59.

L'existence de ce Verset, sur les murs ou les coupoles de la madrasa, n'est pas

confirmée.

35 -Al-Malik al-Afdhal , op. cit., p. 20.

36 - Ibid., p. 37.

37 - Ibid., p 18.

38- الله ملكه وليس بسالب *** منه الذي أولاه من نعماء / الله ملكه أمور عباده ***
لمأراه أرحم الرحماء. جمال الدين محمد بن حمير، الديوان، تحقيق محمد الأكوع الحوالي،
صنعاء، مركز الدراسات والبحوث اليمني، بيروت، دار العودة، 1985م، ص 86.

39- وما أنت إلا نائب الله في الوري *** فلا ذقت يوما من نيابته عزلا. إسماعيل بن
المقرئ، ديوان ابن المقرئ، عني بطبعه ونشره عبد الله بن إبراهيم الأنصاري، إدارة إحياء
التراث الإسلامي بالدوحة، 1986م، ص 65.

40- ملك بناه لك الإله وشاده *** وبنا المهيمن ثابت الأركان. نفس المصدر، ص 37.

41- وما الملك إلا نائب الله في الوري *** يدبّره الباري بما يشبه الوحيا. نفس المصدر،
ص 341.

42- تخيرك الرحمان من بين الوري *** فلما نفى الأكدار أعطاكها صفوا. نفس المصدر،
ص 341.

43- L'un des objectifs de la création des établissements scolaires officiels, était la
diffusion de la doctrine asharite.

44- Amir al-istila (أمير استيلاء) est un gouverneur dont l'autorité est fondée sur
l'usurpation et la conquête. La reconnaissance de son autorité par le Khalifat de
Bagdad le conforte et lui assure la légitimité.

45- عن أبي هريرة، عن النبي (ص) قال: «مَنْ أَطَاعَنِي فَقَدْ أَطَاعَ اللَّهَ وَمَنْ يَعَصِنِي فَقَدْ
عَصَى اللَّهَ وَمَنْ يُطِيعِ الْأَمِيرَ فَقَدْ أَطَاعَنِي وَمَنْ يَعِصِ الْأَمِيرَ فَقَدْ عَصَانِي»، رواه مسلم في
«كتاب الإمارة»، «باب وجوب طاعة الأمراء في غير معصية وتحرّمها في المعصية»، حديث
رقم 3417. ورواه البخاري في «كتاب الجهاد والسير»، باب «يقاتل من وراء الإمام ويقتى به»،
حديث رقم 2736.

46- وعن حذيفة بن اليمان أن النبي (ص) قال: «يَكُونُ بَعْدِي أُمَّةٌ لَا يَهْتَدُونَ بِهَدَايَ وَلَا
يَسْتَتُونَ بِسُنَّتِي وَسَيَقُومُ فِيهِمْ رَجَالٌ قُلُوبُهُمْ قُلُوبُ الشَّيَاطِينِ فِي جُثْمَانِ إِنْسٍ، قَالَ: قُلْتُ
كَيْفَ أَصْنَعُ يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنْ أَدْرَكْتُ ذَلِكَ؟ قَالَ: تَسْمَعُ وَتُطِيعُ لِلْأَمِيرِ وَإِنْ ضَرَبَ ظَهْرَكَ وَأَخَذَ
مَالَكَ فَاسْمَعْ وَأَطِعْ»، رواه مسلم في «كتاب الإمارة»، «باب وجوب ملازمة جماعة المسلمين
عند ظهور الفتن وفي كلّ حال وتحريم الخروج على الطاعة ومفارقة الجماعة، حديث رقم
3435. عن ابن عمر أن النبي (ص) قال: «السَّمْعُ وَالطَّاعَةُ عَلَى الْمَرْءِ الْمُسْلِمِ فِيمَا أَحَبَّ
وَكْرِهَ مَا لَمْ يُؤْمَرْ بِمَعْصِيَةٍ فَإِذَا أُمِرَ بِمَعْصِيَةٍ فَلَا سَمْعَ وَلَا طَاعَةَ»، رواه البخاري في «كتاب

الأحكام»، «باب السَّمع والطَّاعة للإمام ما لم تكن معصية»، حديث رقم 6611. ورواه مسلم في «كتاب الإمارة»، «باب وجوب طاعة الأمراء في غير معصية وتحريمها في المعصية»، حديث رقم 3423.

47- عن ابن عباس أن النبي (ص) قال: « مَنْ رَأَى مِنْ أَمِيرِهِ شَيْئًا يَكْرَهُهُ فَلْيُضِرِّ فَإِنَّهُ مَنْ فَارَقَ الْجَمَاعَةَ شِبْرًا فَمَاتَ فَمَيْتَةً جَاهِلِيَّةً »، رواه مسلم في «باب وجوب ملازمة جماعة المسلمين عند ظهور الفتن وفي كل حال وتحريم الخروج على الطاعة ومفارقة الجماعة»، حديث رقم 3438.

48- اللهم صلي وسلم على رسولك سيدنا محمد يا ذا الجلال والإكرام ورضي الله عن الصحابة أجمعين.

49 - Sur les rivalités entre les imams et les sultans, Cf. Said M'hamed Abdelhamid, « Légitimation de la violence dans le conflit politique entre les Imams zaydites et les Rasoulides », *Conflits, Elites et Violence Dans l'Histoire*, Colloque organisé par le Département d'Histoire de la faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Sousse, Tunisie, du 22 au 24 novembre 2007, Tunis 2010, p. 273-292. (Texte en arabe).

50 - Le Prophète (pbAsl) a dit dans l'un des hadiths relatifs au bassin : « Des hommes parmi mes compagnons viendront me rejoindre au Bassin, mais on les séparera de moi. Je dirai alors: «Seigneur ce sont mes compagnons ! « il répondra; « tu ne sais pas ce qu'ils ont commis après toi: ils ont apostasié ».

«يَرِدُ عَلَى الْحَوْضِ رَجَالٌ مِنْ أَصْحَابِي فَيَحْلَتُونَ عَنْهُ فَأَقُولُ يَا رَبِّ أَصْحَابِي فَيَقُولُ إِنَّكَ لَا عِلْمَ لَكَ بِمَا أَحَدْتُوا بَعْدَكَ إِنَّهُمْ ارْتَدُّوا عَلَيَّ أَدْبَارِهِمُ الْقَهْقَرَى»، صحيح البخاري، الحديث رقم 6098.

51 - Les Rasoulides avaient l'habitude aussi d'inscrire les noms des quatre premiers califes sur leurs monnaies, par reconnaissance de leurs mérites, affichant ainsi leur appartenance confessionnelle.

52 - Sur la question des chaînes onomastiques et des titres des rois musulmans, Cf., Jamal Naji, *Les titres honorifiques musulmans (al-alqab) au Maghreb médiéval : rôle et significations*, Thèse de doctorat présentée et soutenue à la Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et Tourisme, (Université Lumière Lyon 2), sous la direction de Pierre Guichard, 2003. Sublet, (Jacqueline), *Le voile du nom : Essai sur le nom propre arabe*, Presses Universitaires de France - PUF, 1991.

53- «هذا قبر العبد المفتقر إلى عفو ربه تعالى ورضوانه مولانا السلطان العالم العادل مالك

أمر الفضائل الملك الأشرف إسماعيل بن عباس ابن علي ابن داود ابن يوسف ابن عمر ابن علي ابن رسول. توفي إلى رحمة الله تعالى نهار السبت ثامن عشر ربيع الأول سنة ثلاث وثمانمائة». (cf. document n° 6)

54 - «أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة السعيدة السلطانية الملكية الأشرفية منشيها مولانا السلطان الأعظم شاهنشاه مالك رقاب الأمم الأقرم سيد ملوك العرب والعجم سلطان الإسلام والمسلمين سيد الملوك والسلاطين ناشر جناح العدل على العالمين ممهد الدنيا والدين إسماعيل بن العباس بن علي بن داوود بن يوسف بن عمر بن علي بن رسول آجره الله وبنيه وذلك بتاريخ خامس عشر المحرم سنة ثلاث وثمانماية».

55 - «أمر بعمارة هذه المدرسة المباركة مولانا ومالكنا السلطان السيد الأجل الملك الأشرف ممهد الدنيا والدين إسماعيل بن العباس بن علي بن داوود بن يوسف خلد الله ملكه ونصره». (cf. document n° 4)

56 - Al-Malik al-Afdhal , op. cit., p. 38.

57 - La basira de la madrasa al-Ashrafiya, qualifie son fondateur aussi de : «sultan savant, juste, sultan de l'Islam et des Musulmans ». Le même titre est attesté dans les basiras des autres fondations pieuses rasoulides. Cf. « Al-waqfiyya al-ghassaniya », (registre manuscrit, copié sur papier ordinaire en 1359/1940 et conservé dans le bureau de waqf de la ville de Ta'izz). (cf. document n° 1)

58 - Al-Malik al-Afdhal , op. cit., p. 48.

59 - Mohamed b. Abd al-Rahman Sakhawi, *al-dhaw al-lami li-ahl al-qarn al-tasi*, Dar al-jil Byrouth, 1992, T 2, p. 299.

60 - Par exemple, Al-Malik al-Afdhal, père d'al-Ashraf, al-Moayyad son grand-père et al-Modhaffar son arrière grand-père comptent parmi les plus grands sultans écrivains de la famille.

61 - Sur un plat rond en cuivre gravé datant de l'époque du deuxième sultan rasoulide, nous lisons l'inscription suivante : « Gloire à notre maître al-Sultan, al-Malik, al-Modhaffar, al-alim, al-amil, al-adil, al-Mojahid, al-Morabit, Shams al-Doniya wa-al-Din, Youssef ibn Omar ibn Ali ibn Rasoul, que sa victoire soit puissante ». D'après : Rabi Hamid khalifa, *Al-Fonoun al-zokhrofiyya al-yamaniyya fi al-asr al-islami*, al-Dar al-Masriyya al-Lobnaniyya, 1992, p. 34.

«عزّ مولانا السلطان الملك المظفر العالم العامل العادل المجاهد المرابط شمس الدنيا والدين يوسف بن عمر بن علي بن رسول عزّ نصره».

62 - Al-Malik al-Afdhal , op. cit., p. 38. C'est une citation empruntée au Coran :

« Allah ordonne l'Équité, la Bienfaisance et la Libéralité, envers les proches. Il interdit la Turpitude, l'Acte blâmable et l'Insolence. IL vous exhorte, [espérant que] peut-être vous vous amenderez » (Sourate [16] les Abeilles (An-Nahl), Verset 90). 63 -Al-Malik al-Afdhal , op. cit., p. 37-38.

64 - Cette opinion repose sur les deux hadiths suivants : D'après Abou Horayra (Asl), le Prophète (pbAsl) a dit: «Pour ce rang (le pouvoir souverain ou califat), les Qurayshites ont la suprématie sur tous les gens: les musulmans sur les musulmans et les polythéistes sur les polythéistes».

«الناس تبع لقريش في هذا الشأن مسلمهم لمسلمهم وكافرهم لكافرهم»، صحيح مسلم، الحديث رقم 1818.

D'après Abd-Allah ibn Omar (Asl), le Prophète (pbAsl) a dit: «Le califat demeurera aux mains des Qorayshites, même s'il ne subsiste sur terre que deux hommes «.

« لا يزال هذا الأمر في قريش ما بقي من الناس اثنان»، صحيح مسلم، الحديث رقم 1820.

65 - Al-Malik al-Afdhal , op. cit., p. 42. Dans ses prolégomènes, Ibn Khaldoun, écrit : « Les qualités requises dans un imam sont au nombre de quatre : le savoir, la probité, l'aptitude et l'usage des sens et des membres qui influent sur l'activité de l'esprit ou du corps. On a posé encore une cinquième condition, celle d'appartenir par la naissance à la tribu de Coreïch ; mais sa nécessité a été révoquée en doute ».

Les prolégomènes d'Ibn Khaldoun, Traduits en Français et commentés par W. Mac Guckin De Slane , Paris, Imprimerie impériale, première partie, p. 392-393.

66 - Sous le règne de son père, d'al-Mudhaffar Youssef, le futur roi al-Ashraf Omar, rédigea un ouvrage généalogique destiné aux poètes qui ignorent dit-il le vrai nasab de la famille régnante. Il donne à son ancêtre éponyme « Rasoul » une origine yéménite ghassanite qui l'attache à la famille royale des Ghassasinas gouverneurs de la Syrie avant l'Islam. Al-Rasouli, (al-Malik al-Ashraf Omar b. Youssef), *Yorfat al-shab fi mirifat al-ansab*, éd. W. Zettersteen, Beyrouth, Dar Sadir, 1992. Sur cette question, Cf. Said M'hamed Abdelhamid, « L'obsession d'une origine yéménite noble dans la généalogie des Rasoulides reconstituée par Al-Khazraji dans Al-oqoud al-loulouyya fi tarikh al-dawla al-rasouliyya», Actes du III ème Colloque International organisé en décembre 2004: *Généalogie et honneur dans le monde arabo-islamique et les pays de la Méditerranée*. (CERES, Tunis 2007 - N° spécial -133- 44ème année), 139-163. (Texte en arabe).



67 - Les chroniqueurs n'ont jamais révélé le nom de ce calife, quant au nom Mohamed b. Haroun, il n'apparaît que dans les chroniques de la fin du XIV e siècle, pour remplacer le nom Rasoul très en vogue chez les Turcomans et qui a été transformé en surnom par les courtisans.

68 - Par ces allusions, les poètes honorent les sultans rasoulides et dénigrent en même temps les Imams zaydites et les sultans mamlouks, qui n'avaient pas réussi à garder le pouvoir au sein d'une même lignée.

69 - Sur le rôle de l'épigraphie dans la propagande royale, Cf., Elisséeff, Nikita, « La titulature de Nour al-Din d'après ses inscriptions ». *Bulletin des Études Orientales*, 14 1952, p. 155–96. Ludvik Kalus. Aigle, Denise, « Les inscriptions de Baybars dans le Bilad al-Sham. Une expression de la légitimité du pouvoir ». *Studia Islamica*, vol. 97, 2003 [paru en 2006], p. 57-85, *Abstracta Iranica* [En ligne], Volume 29, mis en ligne le : 15 septembre 2008. Consulté le 5 avril 2009.